

La Commission permanente du 7 février axée sur la transition écologique, l'insertion et l'emploi, le développement économique ainsi que les solidarités

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 7 février 2022 aux Ponts-de-Cé. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique, l'insertion, l'emploi, l'enseignement supérieur ainsi que la prévention

La transition écologique à l'ordre du jour

La Communauté urbaine indemnise les professionnels riverains des travaux des lignes B et C du tramway, à hauteur de 70 770 €

Pour accompagner les professionnels riverains des travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été créée par Angers Loire Métropole. Après examen des cinq demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Le préjudice total est évalué à hauteur de 70 770 €.

Depuis la mise en place de la Commission d'indemnisation des professionnels riverains en 2018, **2,362 M€ ont été attribués pour un total de 203 dossiers.**

46 189 € de subventions pour aider à l'acquisition de 245 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer.

245 dossiers (correspondant à 231 vélos à assistance électrique et 14 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 46 189 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **5 418 foyers pour un montant total de 1,071 M€.**

Une mission d'analyse juridique et stratégique pour évaluer les enjeux et les conséquences du transfert de gestion des digues domaniales de l'État vers les EPCI

La gestion de la digue domaniale du val d'Authion est assurée par l'État jusqu'en janvier 2024. Elle sera ensuite transférée à Angers Loire Métropole et à 12 autres EPCI (Établissements publics de coopération intercommunales). Afin de mesurer les différents enjeux et les conséquences de ce transfert, les 13 EPCI concernés répartis sur les départements du Maine-et-Loire, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont souhaité bénéficier d'une mission d'analyse juridique et stratégique de la convention proposée par l'État pour la fin de gestion de la digue domaniale du val d'Authion. Cette prestation, d'un montant estimé à 50 000 € sera réparti sur les 13 EPCI, soit environ 4 000 € pour Angers Loire Métropole.

L'emploi, l'insertion et l'enseignement supérieur également évoqués

Angers Loire Métropole octroie 2 000 € de subventions à la CCI pour la Nuit de l'orientation

Dans le cadre de sa politique d'emploi et d'insertion professionnelle, Angers Loire Métropole s'associe à la 9^e édition de la Nuit de l'orientation organisée le 28 janvier 2022 par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Maine et Loire. Cet événement grand public, prévu en présentiel au Centre Pierre-Cointreau à Angers, de 17 h à 22 h, destiné aux jeunes, participe à la découverte des métiers et propose une aide à l'orientation professionnelle. La collectivité soutient financièrement cet événement à hauteur de 2 000 €.

La Communauté urbaine attribue 9 250 € de subventions à l'IFRAESS dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme

Dans la région, 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans scolarisées en France est en situation d'illettrisme. Face à ce constat, l'IFRAESS (Institut de formation et de recherche des acteurs de l'économie sociale et solidaire) propose une formation en situation de travail pour lutter contre ce phénomène. Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et son CCAS accompagnent l'IFRAESS dans la mise en œuvre de cette action innovante de lutte contre l'illettrisme. En soutien à ce projet, la Communauté urbaine accorde 9 250 € de subvention à l'IFRAESS.

62 500 € accordés à l'ESAIP pour la réalisation de travaux

À l'été 2018, 300 m² de locaux d'enseignement de l'ESAIP (École supérieure angevine en informatique et environnement) ont été détruits dans un incendie. En 2019, Angers Loire Métropole a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 125 000 € dont 50 %, soit 62 500 € ont été versés. Le retard pris par les travaux, notamment lié à la crise sanitaire a rendu la convention relative aux travaux liés à l'incendie caduque. La nouvelle convention signée en 2022 permet à Angers Loire Métropole de solder sa participation par le versement de 62 500 €.

Le thème de la prévention a également été abordé

Angers Loire Métropole attribue 7 000 € de subventions à l'association SOS Femmes

L'association SOS Femmes est un acteur incontournable dans la prévention des violences faites aux femmes. Dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), Angers Loire Métropole soutient cette association par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre le CCAS d'Angers, l'association SOS Femmes et Angers Loire Métropole et par l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 €.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>